

Commission Sabre Laser Grand Est

Compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2020.

Présents :

Bondi Philippe Metz SE  
Ducourant Thomas CTS CREGE  
Giraud Florian Nancy SA  
Guieu Fabien Strasbourg UC  
Lanot Frédéric Putteltange / CD CREGE  
PrévotEAU Alexandre ASL Reims  
Roy Daniel Metz SE  
Vincent Alexis UJB St Dizier

Excusés :

Brunet Robert Mulhouse FC  
Laas Renaud Pont à Mousson  
Muller Franz Colmar SR

Déroulé de la séance :

La séance est ouverte à 14h00 par Thomas Ducourant, qui précise qu'il était important de se réunir physiquement pour cette première séance et remercie tous les participants. Il précise qu'ensuite les échanges pourront avoir principalement lieu à distance (téléphone ou mail) ; le CREGE ayant notamment un abonnement à Zoom ce qui permet facilement l'organisation de visio-conférences.

Il est proposé de traiter lors de cette séance en priorité trois points urgents de l'ordre du jour :

- L'organisation d'une formation d'animateur SL
- L'organisation de formations des arbitres et juges
- L'organisation de compétitions et rencontres.

1- Organisation d'une formation d'animateurs

L'organisation des formations d'animateurs revient aux comités régionaux, dans le respect des consignes et conditions d'accès spécifiques définies au niveau fédéral.

Un premier point qui engendre des difficultés est l'ouverture de cette formation à des licenciés dans l'année de leurs 16 ans, principalement concernant la question de l'hébergement (nécessité d'avoir un hébergement agréé jeunesse et sport ainsi que la présence d'un directeur de niveau BE2, DEJEPS ou DESJEPS).

**Après délibération sur ce point, il a été décidé pour cette saison que la formation ne serait ouverte qu'aux majeurs.** Cela ne devrait de toute façon pas poser de difficulté étant donné le faible nombre de pratiquants entre 16 et 18 ans pouvant prétendre à cette formation.

Une autre condition est d'avoir un niveau d'arbitrage régional. **Après délibération il a été décidé de permettre aux pratiquants de s'inscrire pour la formation, s'ils sont en cours de validation de ce dernier.**

Enfin la formation doit comprendre 100 heures dont 60 heures de stage et 40 heures de pratique sous la direction d'un tuteur identifié. **Il est précisé qu'il est possible d'avoir un éducateur formé au sabre laser comme tuteur et pas uniquement un détenteur d'un BE.** Concernant les 60 heures de stage après délibération il est proposé de les répartir sur 4 week-ends dont un serait potentiellement consacré aux rattrapages si nécessaire. L'hébergement et les repas seront sous la responsabilité des stagiaires. Il est bien noté que cela fera des sessions de formations denses.

**Le référent coordinateur de cette formation sera Philippe Bondi.**

Le calendrier prévisionnel de ces formations pourrait être le suivant :

Session	Date	Lieu	Animateurs	Thème principal abordé
Première session	Février 2021	Metz	Philippe Bondi et Daniel Roy	Bloc 1 (préparation physique et chorégraphie)
Seconde session	Avril 2021	Reims	Alexandre PrévotEAU et Alexis Vincent	Bloc 2 (Kata)
Troisième session	Mai 2021	Strasbourg	Fabien Guieu	Bloc 3 (Combat)
Quatrième session	Juin 2021	Metz (ou Nancy)	A définir	Rattrapage , évaluation

Les dates précises et les lieux seront déterminés prochainement.

Une feuille de route plus détaillée va être élaborée par les animateurs et pourra être transmise aux clubs pour la réalisation des inscriptions dans le courant novembre.

Étant donné le calendrier court, il est convenu que les 40 heures de pratique en club pourront intégrer des animations réalisées sur le dernier trimestre 2020 et les animations réalisées durant l'été 2021 voire même le début de saison 2021-2022.

Un rapide tour de table permet de mettre en avant la participation à cette formation d'au moins 6 pratiquants au sein des clubs représentés ce jour.

Il est rappelé que le coût pour les stagiaires sera de 120 euros (hors hébergement et repas).

## 2- Organisation des formations d'arbitre et juge

Présentation des grades d'arbitrage prévus par la fédération. Les juges sont ceux qui officient pour les Katas et la Chorégraphie, les arbitres ceux qui officient pour les combats sportifs. Etant donné qu'aucun règlement officiel n'est validé pour les deux premières pratiques, **après délibération, il est décidé de ne pas mener de formation pour celles-ci lors de cette saison.**

Concernant les combats sportifs deux niveaux relèvent des clubs et du CREGE.

### *Pour le grade d'arbitre consulaire*

Ce dernier est sous la responsabilité des clubs, qui pourront s'appuyer sur les livrets en cours de préparation au niveau fédéral. Il validera la possibilité d'être assesseur et est donc nécessaire pour la pratique en compétition. Une question subsiste après lecture des documents, il faudra bien définir si ce niveau porte également sur les pratiques Kata et Chorégraphie.

Après discussion, il est décidé d'harmoniser, autant que faire ce peut, les pratiques d'obtention au sein des clubs du Grand Est et ce afin d'avoir une homogénéité de niveau sur la région. Des préconisations seront élaborées par les membres de la commission.

### *Pour le grade d'arbitre régional*

Pour cette saison le QCM de 20 questions, sanctionnant la partie théorique, sera passé par les pratiquants en même temps que pour les trois armes classiques lors de la journée nationale d'arbitrage. Celle-ci aura lieu le 10 octobre prochain et est organisée par les différents CID. Les questionnaires seront fournis par Olivier Hanicotte, référent au niveau fédéral.

La partie pratique reste elle à organiser, elle doit comprendre 20 heures de pratique en stage, en clubs et en tournois et une validation lors d'une épreuve officielle. **Il est proposé d'organiser courant novembre une journée de formation pratique, elle pourrait se dérouler à Metz.** Puis la pratique pourrait avoir lieu sur au minimum deux des compétitions prévues pour le début d'année 2021.

**Alexandre Prévot est désigné référent arbitrage et intègre à ce titre la commission régionale d'arbitrage.** Son rôle sera également de donner une ligne d'interprétation commune au Grand Est pour les points pouvant faire débat.

Il est également rappelé que la formation des arbitres nationaux relève du niveau fédéral et que les organisateurs des compétitions doivent indemniser les arbitres régionaux à hauteur de 40 euros et les arbitres nationaux à hauteur de 60 euros.

### 3 – Organisation de rencontres officielles

Tout en ayant conscience des conditions sanitaires actuelles, il a semblé nécessaire de pouvoir organiser au moins trois compétitions à partir de janvier 2021 pour la pratique et également la formation des arbitres.

Le calendrier prévisionnel pourrait être le suivant :

- Nancy fin janvier début février 2021
- Metz ou Colmar en mars 2021
- Strasbourg en mai 2021 (en parallèle de la formation animateur)

Concernant l'organisation pratique de ces compétitions et avant l'élaboration de la première feuille de route, un message sera adressé à tous les clubs afin d'estimer le nombre de participants. Ceci nous permettra d'établir les horaires, la formule et le nombre d'arènes nécessaires. Ceci afin de définir les modalités de déroulé des compétitions.

Pour le combat sportif, l'utilisation de l'application *BellePoule* sera privilégiée si possible ; en cas de difficulté, Fabien Guieu pourra mettre à disposition un formulaire Excel permettant les tirages et l'inscription des résultats.

Après délibération il a également été adopté le principe d'organisation de rencontres amicales pour les pratiques de Kata et Chorégraphie les mêmes jours que les compétitions de combats sportifs. Les règlements spécifiques et les grilles de notation allégées seront établis par la commission.

La question de l'organisation de rencontres pour la catégorie « jeune » a également été évoquée. **Après délibération, il a été décidé de n'ouvrir les compétitions officielles sur cette saison qu'aux pratiquants « senior » (le surclassement n'étant pas une option retenue étant donné les catégories d'âge spécifiques au SL).** Une rencontre amicale pourra potentiellement être organisée par le Club de Metz en parallèle des rencontres officielles.

Concernant la notation en points ELO et l'établissement d'un règlement régional, il a été décidé de reporter cela à la saison prochaine. Charge à la commission de préparer la création de ce dernier d'ici là, ainsi qu'un calendrier des rencontres qui pourrait permettre un appel à candidature en début de saison.

### 4- Points divers abordés

Il a été demandé s'il serait possible d'alimenter un peu plus la page du site du CREGE sur la pratique, quitte à modifier son positionnement. **Florian Giraud s'est proposé pour réaliser cela.**

Il va être demandé à la fédération des précisions sur le matériel de protection. En effet, quelques pratiquants ont investi dans des tenues spécifiques, type AMHE ou autres sports de combats, qui offrent un niveau de protection équivalent aux plastrons de hockey (voir supérieur) ; l'idée serait de faire reconnaître ces équipements comme conformes pour la pratique en compétition.

Concernant les échanges entre les membres de la commission, il a été demandé si un espace de travail collaboratif pouvait être ouvert par le CREGE, afin de faciliter l'échange de documents. En parallèle un Discord a été créé pour les échanges rapides et informels entre les membres.

Nous saluons le travail de la commission ASL FFE et la rapidité avec laquelle se sont montés les divers règlements, documents pédagogiques, stages et formations. Nous regrettons que l'accès aux documents fondamentaux qui établissent notre nouvelle discipline soit restreint et ne bénéficie pas de la diffusion fédérale à tous les clubs par les mêmes voies de communication que l'escrime sportive

Enfin, après délibération la commission a acté le fait que les comptes rendus de ses échanges puissent être transmis à l'ensemble des clubs.

La séance est levée à 17h20